



Agence régionale de Picardie

- Institut de France
- Unité territoriale des trois forêts
- Service Forêt
- Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France

Forêt du Domaine de Chaâlis

610,48 ha

Révision d'aménagement

Période : 2017 – 2036



Présentation finale du projet d'aménagement forestier

I. Rappel sur le calendrier de l'élaboration de l'aménagement

II. Rappels sur les grandes orientations de l'aménagement 2017-2036

III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.1. Essences-objectif

III.1.2. Traitements sylvicoles

III.1.3. Desserte

III.1.4. Equilibre forêt / gibier

III.2. Fonction écologique

III.3. Fonction sociale

III.3.1. Accueil du public

III.3.2. Paysages

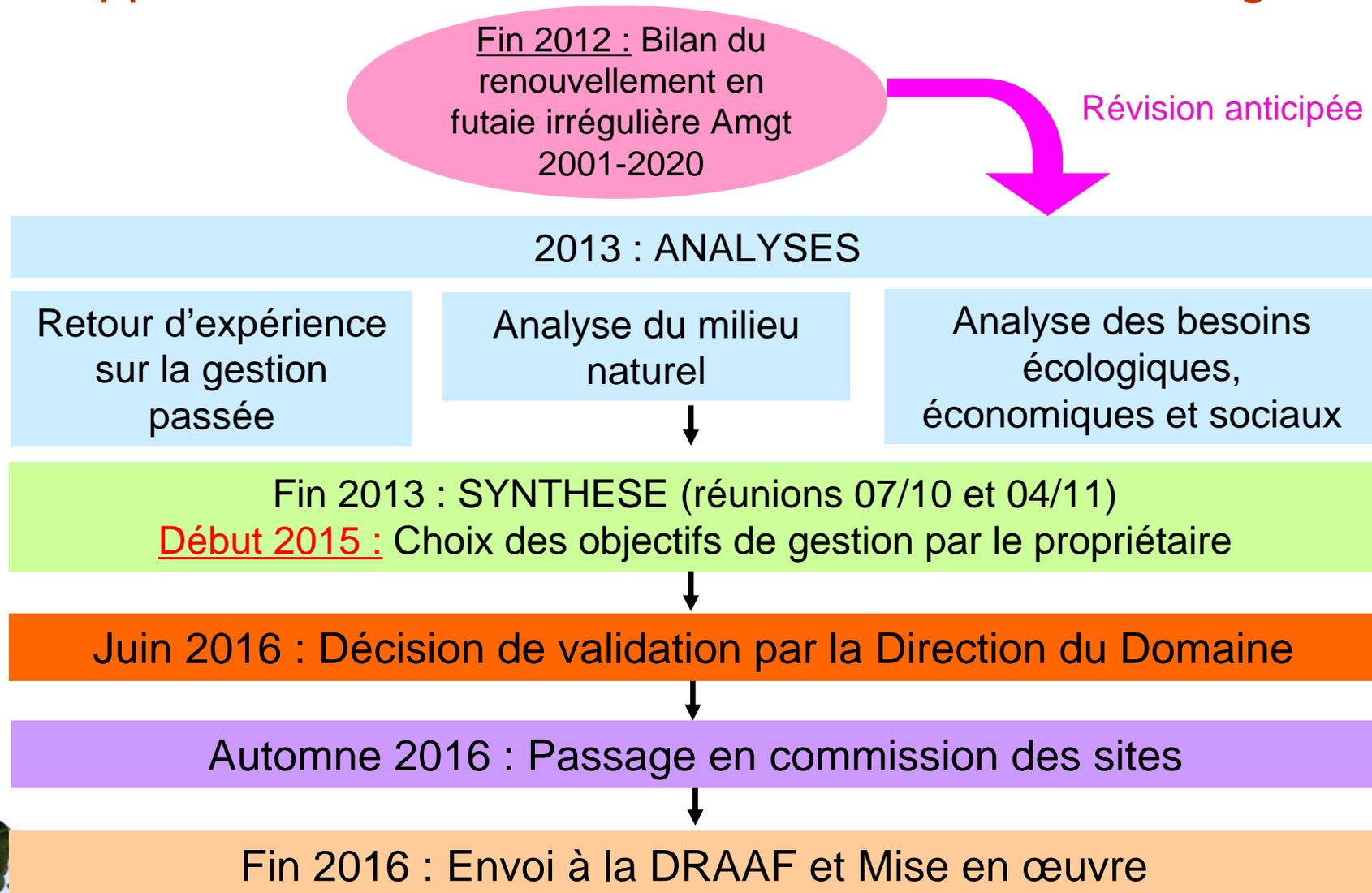
III.4. Autres enjeux

IV. Bilan prévisionnel

V. Conclusions et Perspectives



I. Rappel sur le calendrier de l'élaboration de l'aménagement



II. Rappels sur les grandes orientations de l'aménagement 2017-2036

Pour maîtriser les dépenses et obtenir de la régénération, deux conditions nécessaires :

- résoudre le déséquilibre faune/flore
- panacher entre les deux traitements réguliers/irréguliers

a- veiller au plan de chasse de manière plus stricte

b- poursuivre le traitement irrégulier quand le peuplement le permet

c- ailleurs, renouveler en priorité les peupleraies et certaines chênaies dépérissantes par plantations ou recrû naturel

d- accepter d'autres essences à la place du chêne (pin sylvestre, tilleul)

e- garder en amélioration certains peuplements de pin sylvestre moins mûrs



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.1. Essences-objectif

État des lieux :

- Les essences majoritaires sont le chêne pédonculé (21%), le chêne sessile (19%) et le pin sylvestre (24%). Ces deux derniers sont bien adaptés aux stations et aux changements climatiques en cours, contrairement au premier.
- Le frêne, bien adapté aux stations des anciennes peupleraies, est atteint d'une maladie contagieuse, la chalarose du frêne.

Objectifs de gestion :

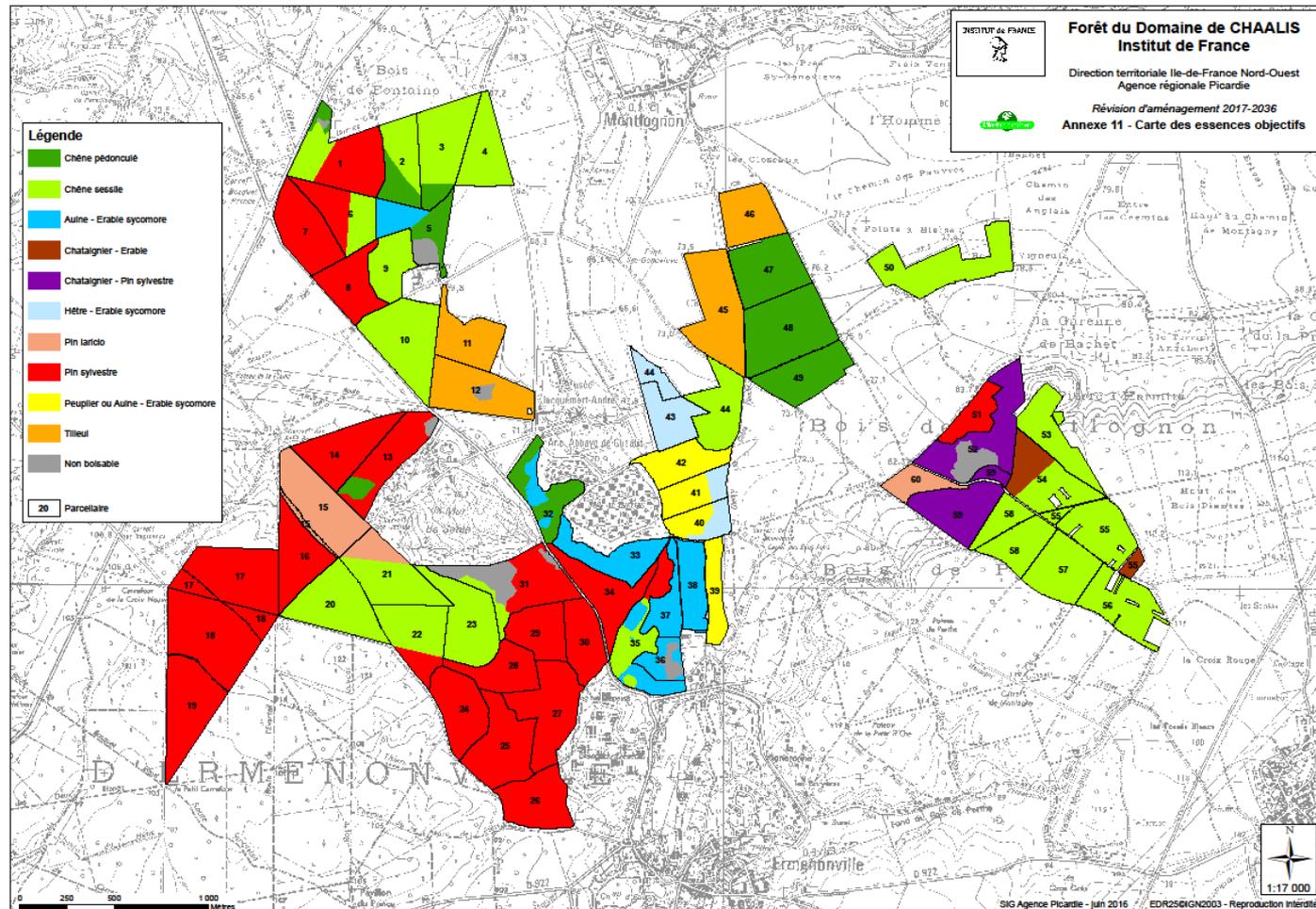
- Valoriser l'existant, en privilégiant les essences nobles bien adaptées. Conserver le chêne pédonculé là où il se régénère naturellement, sinon le remplacer par le chêne sessile.
- Valoriser les frênes survivants et favoriser le mélange d'essences feuillues.



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.1. Essences-objectif



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.2. Traitements sylvicoles

État des lieux :

- Le traitement en futaie irrégulière mené ces 15 dernières années est inadapté aux essences en place dans un contexte de fort déséquilibre forêt-gibier et de pauvreté en semenciers des peuplements forestiers.
- La futaie de feuillus, issue d'un taillis-sous-futaie ruiné, est vieillissante et appauvrie en capital. La régénération naturelle de ces peuplements est majoritairement compromise et nécessitera des plantations en plein ou en complément, protégées du gibier par des grillages dans le contexte actuel de déséquilibre forêt/gibier.

Objectifs de gestion :

- Privilégier le traitement irrégulier dans les zones sensibles paysagèrement et quand la composition en essence et la faculté de régénération des peuplements le permettent. → 207 ha
- Les autres peuplements seront traités en futaie régulière et donc avec un renouvellement à suivi surfacique. → 380 ha



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.2. Traitements sylvicoles

État des lieux :

- Les zones de marais sont en aulne ou en peuplier. Les dernières peupleraies récoltées n'ont pas été remplacées. Il reste encore 21 ha de peupliers à récolter dans les 20 ans à venir.
- Beaucoup de ces zones sont impraticables une bonne partie de l'année, d'une part, et abritent des espèces végétales protégées, d'autre part.

Objectifs de gestion :

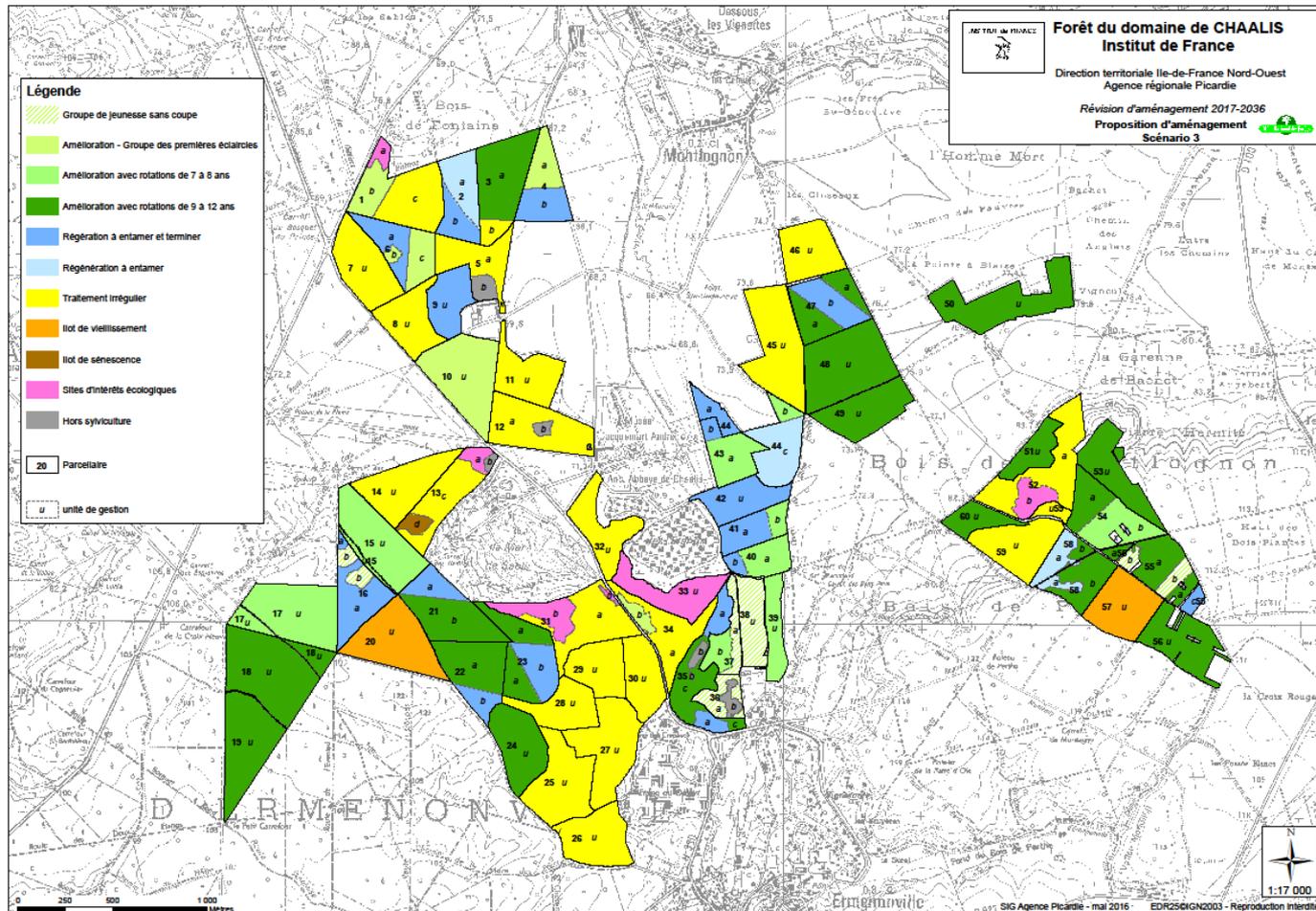
- Valoriser l'existant, en privilégiant l'aulne et l'érable sycomore, quitte à recourir à des compléments de plantation d'aulne.
- Remarque : en l'état actuel, la parcelle 33, marais tourbeux engorgé la majeure partie de l'année, est maintenue hors sylviculture pour cadrer avec la Directive Régionale d'Aménagement. Elle pourra revenir en sylviculture si la digue de l'étang est réparée.



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.2. Traitements sylvicoles



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.3. Desserte

État des lieux :

- Le taux de desserte est faible sur l'ensemble de la forêt et très insuffisant dans le fond de la vallée et le bois de Montlognon, parties de la forêt qui sont pourtant celles qui produisent le plus de volume de bois.
- Des voies publiques communales traversent la forêt et ne servent actuellement qu'à la gestion forestière.

Objectifs de gestion :

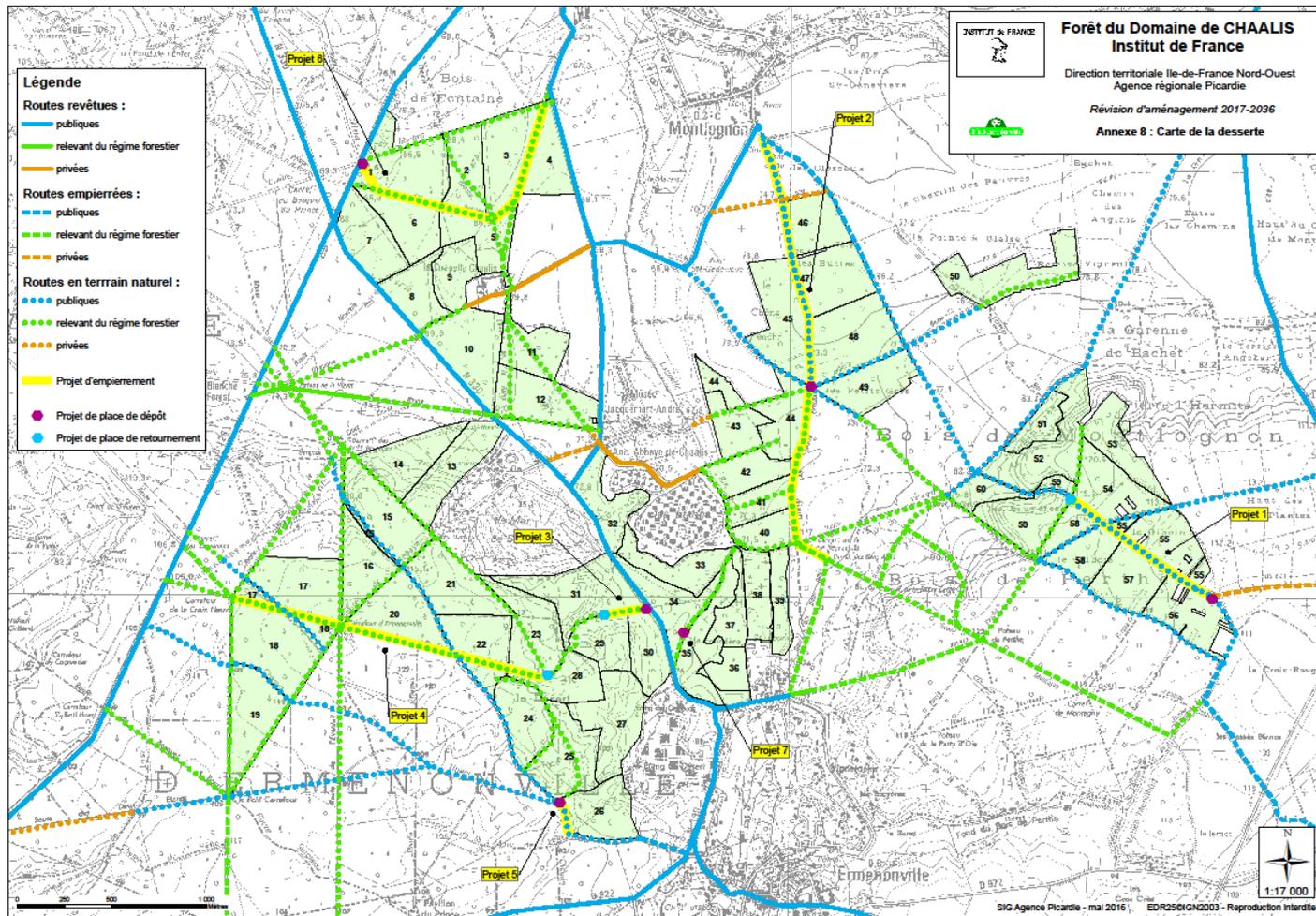
- Parmi les six proposés, deux projets d'empierrement d'antenne avec place de retournement et place de dépôts seront à réaliser selon leur ordre de priorité.
- Un entretien du réseau existant sera à assurer en plus.



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.3. Desserte



III. Présentation du projet

III.1. Fonction de production ligneuse

III.1.4. Equilibre forêt / gibier

État des lieux :

- Fort déséquilibre forêt-gibier, tant pour les cervidés que pour les sangliers : les peuplements ne peuvent être renouvelés sans engrillagement.
- Les demandes et réalisations du plan de chasse restent opaques pour le gestionnaire, qui n'en prend connaissance qu'*a posteriori*.

Objectifs de gestion :

- Les demandes de plan de chasse devront être faites et signées par l'administrateur après avis de l'ONF. Les adjudicataires devront communiquer sur les réalisations faites à chaque saison pour avoir une discussion avec l'Administrateur et l'ONF sur les résultats quantitatifs et qualitatifs par rapport aux attributions.



III. Présentation du projet

III.2. Fonction écologique

État des lieux :

- La forêt est située dans une ZNIEFF de type 1 et dans le PNR Oise-Pays de France. De plus, des parties de la forêt sont en zone NATURA 2000.
- Présence de milieux naturels patrimoniaux : arènes mobiles, landes sèches, chaos gréseux, landes humides, aulnaies marécageuses, mares, vieilles futaies.
- Présence d'espèces végétales et animales protégées et/ou patrimoniales inféodées, notamment, aux marais boisés, aux arènes mobiles, aux landes et aux vieilles futaies.

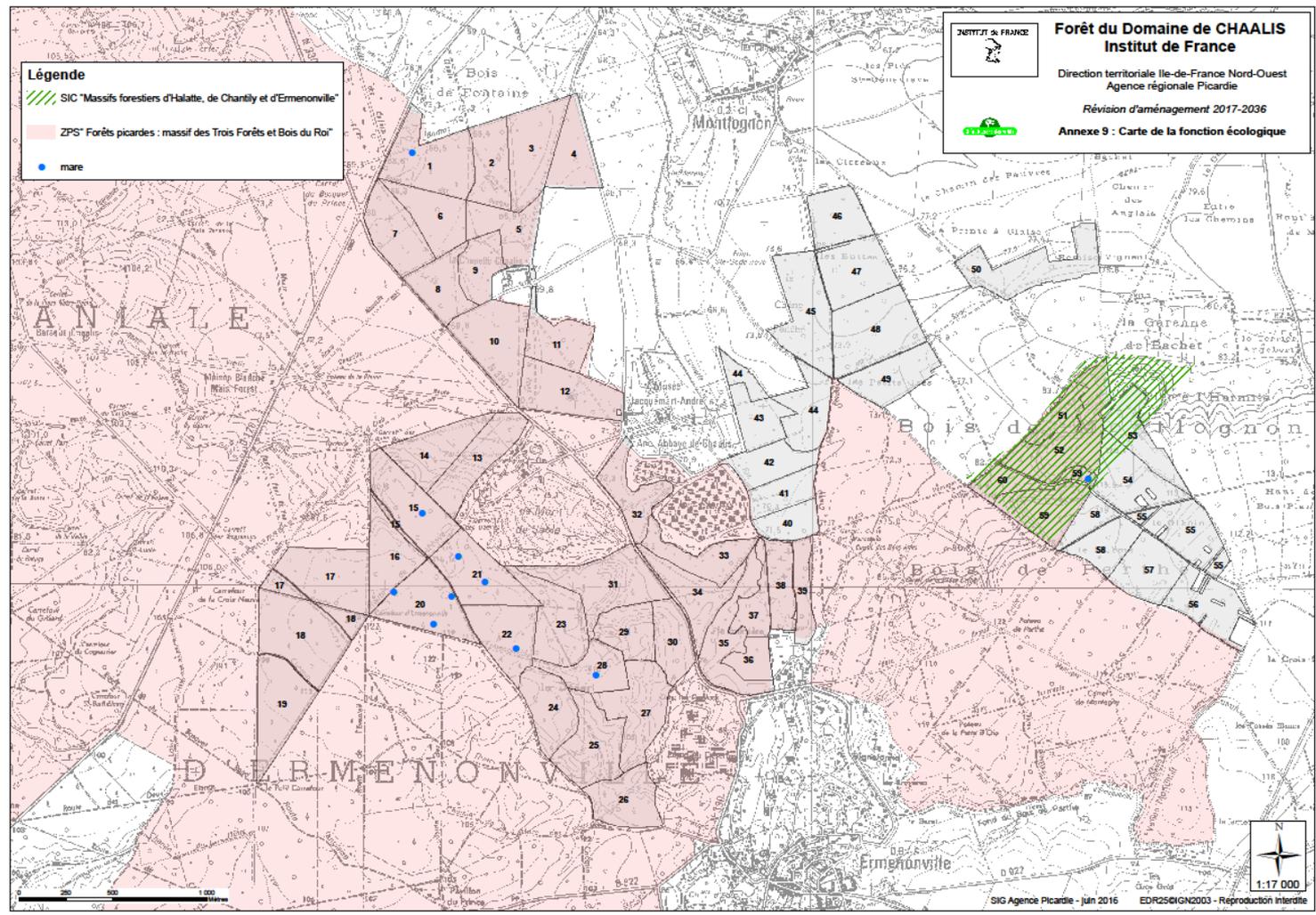
Objectifs de gestion :

- Constitution d'une trame de vieux bois avec un îlot de senescence et deux de vieillissement.
- Classement en site d'intérêt écologique de cinq zones nécessitant une gestion forestière particulière.
- Les travaux de restauration et d'entretien des landes et milieux associés et des mares ne seront réalisés qu'avec un financement externe.



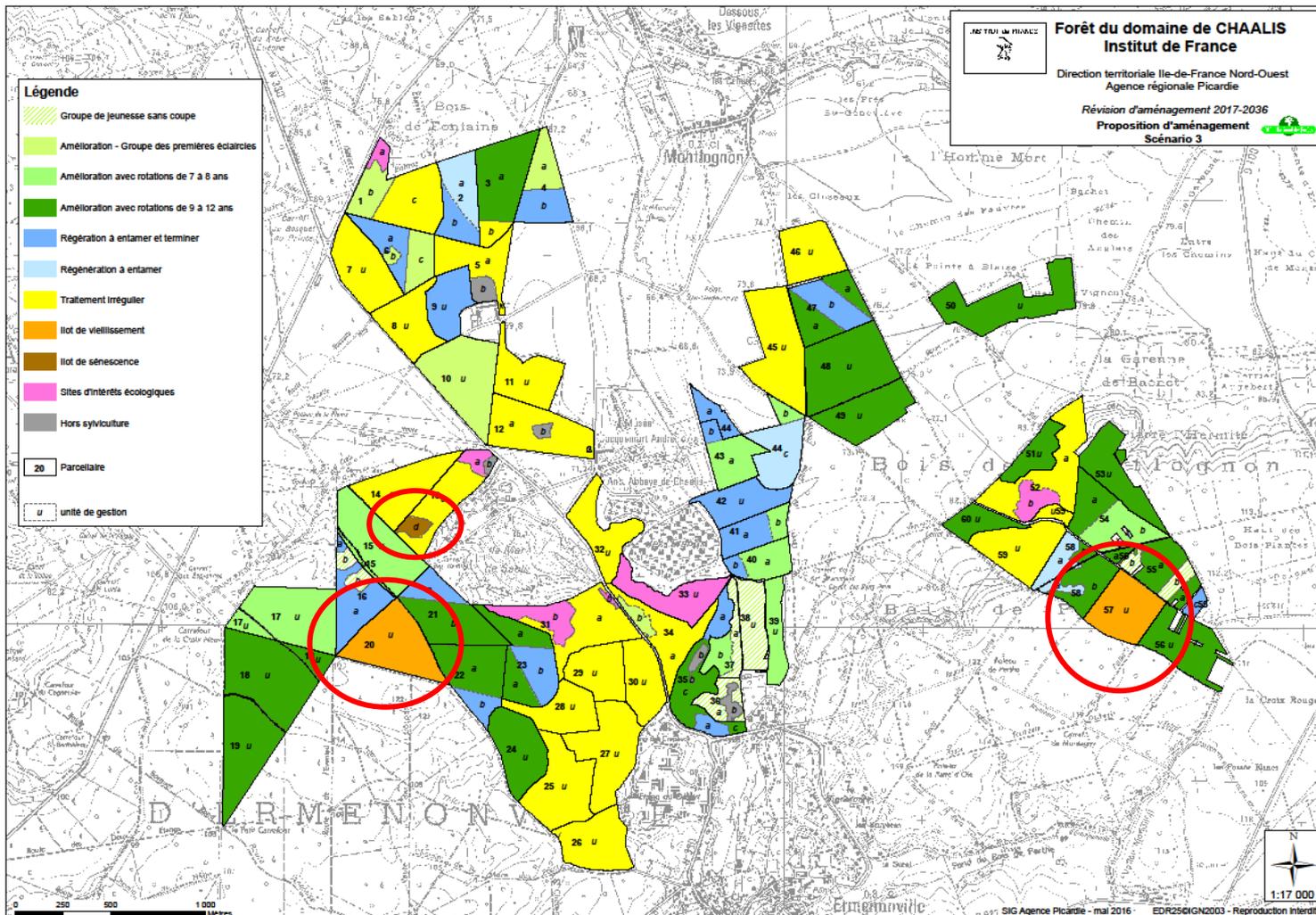
III. Présentation du projet

III.2. Fonction écologique



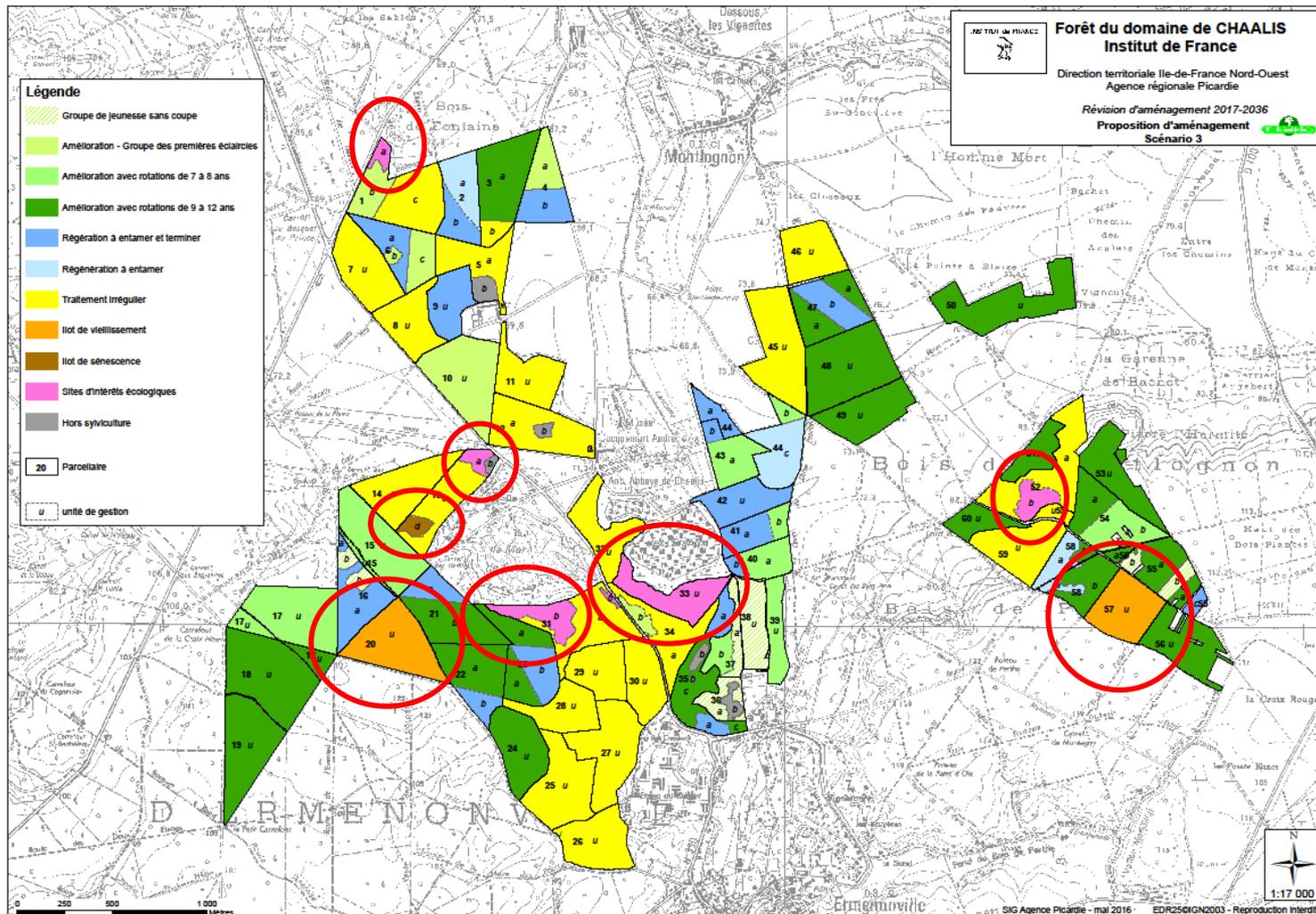
III. Présentation du projet

III.2. Fonction écologique



III. Présentation du projet

III.2. Fonction écologique



III. Présentation du projet

III.3. Fonction sociale

III.3.1. Accueil du public

État des lieux :

- Fréquentation forte et en augmentation, par un public de moins en moins respectueux des lieux, mais par contre limitée généralement aux sites d'accueil.

Objectifs de gestion :

- Maintenir une forêt propre et mettre en place des équipements (barrières, panneaux, etc.) permettant de limiter la pénétration par les engins de tourisme à moteur.

État des lieux :

- La forêt est située dans un site classé au titre des paysages mais a une faible visibilité externe et interne sauf près des sites d'accueil, des axes routiers et en lisières nord.
- Soigner les travaux et les coupes aux abords des sites d'accueil, des axes routiers et en lisières nord, pour en limiter l'impact visuel. Les coupes rases de peupliers n'impacteront pas le paysage visible depuis l'abbaye de Chaâlis.



III. Présentation du projet

III.4. Autres enjeux

État des lieux :

- Parmi les espèces exotiques envahissantes répertoriées dans le PNR, le cerisier tardif et le raisin d'Amérique sont celles qui ont une expansion avérée en forêt de Chaâlis.

Objectifs de gestion :

- Recherche des foyers de colonisation et lutte surtout contre le cerisier tardif.

État des lieux :

- La forêt est certifiée PEFC jusqu'en 2020. Le dernier contrôle de 2016 mentionne la nécessité de rétablir l'équilibre forêt/gibier.

Objectifs de gestion :

- Reconduire l'adhésion après 2020.
- Prendre les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre forêt/gibier.



IV. Conclusions et Perspectives

1. Le projet est maintenant soumis à la délibération du Conseil d'administration de l'Institut de France.
2. Après approbation, la délibération est envoyée à l'agence ONF de Picardie.
3. Puis le projet d'aménagement et la délibération sont envoyés à la CDNPS, pour avis,
4. Ensuite, le projet d'aménagement, la décision et l'avis de la CDNPS sont envoyés à la DRAAF, administration chargée d'instruire le dossier en préfecture de région
5. Une fois pris l'arrêté préfectoral, il est envoyé à l'agence ONF de Picardie.
6. Enfin, l'aménagement définitif, comportant le projet + la décision + l'avis de la CDNPS + l'arrêté préfectoral, est alors renvoyé au Domaine de Chaâlis et à l'unité territoriale des Trois Forêts chargée de le mettre en application.

